## Programme INTERREG IV France - Wallonie - Vlaanderen Déclaration de créance no Période concernée : ion mineric 200 Action concernée: Action 3. Sous programme: EDELL ODIES EL SONATANON Nom du projet : Convention FEDER no: 1: W/3,16 Avenant no: CP/AM destadences Opérateur : Chef de file CRAM Nord Est

Je soussigné(e) Représentant légal de MbhelexxychatymX

Déclare:

1. Que les dépenses introduites pour la période mentionnée ci-dessus sont réellement acquittées au cours de cette période pour un montant de (1) : 2 729,22 €

(1) Selon tableaux en annexe

2. Que les recettes réalisées par le projet au cours de cette même période s'élèvent à :

0,00 €

3. Que, déduction faites des recettes, le montant des dépenses éligibles au cofinancement FEDER s'élève à :

2 729,22 €

4. Que le montant FEDER demandé au titre du cofinancement européen s'élève à :

1 364.61 €

- 5. Que, conformément aux règlements (CE) n° 1083/2006,1080/2006 et 1828/2006, les politiques et actions communautaires et notamment les règles en matière :
- de concurrence,
- de passation des marchés publics,
- de protection de l'environnement,
- d'élimination des inégalités et de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes,
- d'information et de publicité,

ont été respectées;

- 6. Que l'opération se déroule conformément aux caractéristiques décrites dans la fiche projet validée par le Comité de pilotage et/ou le Comité d'accompagnement du projet;
- 7. Que le relevé de ces dépenses est exact et procède de systèmes de comptabilité basés sur des pièces justificatives susceptibles d'être vérifiées;
- 8. Que les pièces comptables fournies sont conformes aux originaux disponibles;
- 9. Que les pièces justificatives sont et resteront disponible jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- 10. Que le relevé des dépenses et la demande de paiement tiennent compte, le cas échéant, des recouvrements perçus et de tout intérêt perçu ;
- 11. Que les financements mobilisés ne sont et ne seront pas valorisés dans le cadre d'autres projets européens.

## Sont annexés à la présente déclaration et font partie intégrante de celle-ci :

1. Le récapitulatif général des dépenses réalisées et acquittées en date du accompagné du détail des dépenses par poste budgétaire ;



2. La copie certifiée conforme des factures, justificatifs, ... ainsi que les preuves de paiement de ceux-ci.

Fait à Charle Mezicars Le 2/11/0/110

Déclaration Certifiée sincère et conforme

Le Directeur, Michel OWCZARZAK Signature de l'autorité compétente

